



FÉDÉRATION LAITIÈRE

RAPPORT
D'ACTIVITÉ
2015



Table des matières Prolait – Fédération Laitière

1. Avant-propos	2
2. Economie laitière suisse en 2015	3
2.1 Production et mises en valeur	3
2.2 Commerce extérieur	4
2.3 Interprofessions fromagères	4
2.4 Interprofession du Lait (IP Lait)	6
2.5 Fédération des producteurs suisses de lait (FPSL) & LactoFama	6
2.6 Politique agricole & conditions - cadres	6
3. Activités de PROLAIT Fédération Laitière	8
3.1 Prolait en chiffres	8
3.2 Gestion des quantités	9
3.3 Pool Prolait	10
3.4 Fromagerie « pâtes molles » de Moudon – Le Grand Pré	11
3.5 Vie des sociétés	12
3.6 Activités diverses	12
4. Activités des organes de la Fédération	13
4.1 Assemblée des délégués	13
4.2 Conseil des présidents de cercles	14
4.3 Conseil d'administration	14
5. Organes et Direction	15
5.1 Conseil d'administration	15
5.2 Présidents de cercles	15
5.3 Commission « lait de fromageries artisanales »	15
5.4 Commission de recours en matière de gestion des quantités	15
5.5 Commission de gestion	15
5.6 Délégués IPG & IPVMO	15
5.7 Direction et collaborateurs	16

1. Avant-propos

L'année 2015 a été marquée par quelques événements importants. Les attentats terroristes de Paris des 7 janvier et 13 novembre, ainsi que tous les autres en recrudescence dans le monde ont secoué la planète. La migration sans précédent de réfugiés vers l'Europe avec son lot de drames humains est presque quotidiennement évoquée dans les médias. L'accord historique signé lors de la COP 21 sur le climat devrait enfin lancer des actions concrètes. On peut mentionner également au niveau économique le rapprochement des Etats-Unis avec Cuba et l'Iran, le prix du pétrole en baisse atteignant des plateaux jamais atteints, les nombreux accords bilatéraux en discussion, le scandale de Volkswagen. Les manifestations paysannes en Europe et en particulier en France ont tenté de sensibiliser les Etats et Bruxelles devant le désespoir des agriculteurs suite aux prix très bas de leurs produits. Elles demandaient un meilleur soutien à la production et un meilleur encadrement du marché.

En ce qui concerne le marché laitier, l'année 2015 pourrait aussi rester dans les annales, en attendant 2016, pour ses prix très bas au niveau international et indécemment bas en Suisse. En parallèle, les livraisons de lait en légère baisse par rapport à 2014 de 1,5 %, sont malheureusement encore trop élevées en regard des pertes de parts de marché. Ces dernières sont confirmées par les volumes dégagés par Lactofama à hauteur de 72 millions de kg de lait contre 42,5 millions de kg en 2014 et des stocks de beurre en très forte hausse en fin d'année avec 4'800 t, contre 1'300 t en 2014 ! Ces chiffres en forte augmentation sont la preuve que la segmentation et les contrats, outils en main de l'IP Lait, n'ont eu aucune influence sur les volumes.

Lactofama a effectué un bon travail en 2015, par ses dégagements de lait. Elle a permis d'éviter une baisse de l'indice de prix du segment A. Mais faute de règles basées sur des volumes de référence, elle n'a pas été en mesure de différencier les excédents saisonniers, des pertes de parts de marché. Ces dernières ont donc été à la charge des producteurs de lait.

La cause de ce marasme laitier est à chercher du côté de l'annonce de la BNS, le 15 janvier, de ne plus soutenir le franc suisse par rapport à l'euro. En effet, cet élément a cumulé deux effets : le premier à l'exportation puisque les fromages ont vu leur valeur augmenter d'un coup et le deuxième à l'importation car les produits ont diminué d'autant renforçant ainsi le tourisme d'achat. Le Gruyère AOP a lui aussi été touché et a effectué une restriction annuelle de 3 %. Sur le plan international, l'embargo européen sur la Russie et les faibles importations chinoises viennent s'ajouter aux problèmes du marché.

La campagne « Swissmilk Inside » de la Fédération des producteurs suisses de lait (FPSL), lancée durant l'été, a été un grand succès et a reçu la sympathie de tous.

Dans ce contexte très difficile, les producteurs, au niveau national, sont plus divisés que jamais sur la question de la gestion de l'offre. Seule une unité nationale des producteurs de lait pourrait obtenir un soutien de la Confédération pour encadrer le marché et faire en sorte que l'offre s'adapte à la demande. Prolait s'engage dans cette voie depuis des années. Malheureusement, malgré le soutien de nombreux parlementaires par leurs interpellations, motions et questions sous la Coupole, le Conseil fédéral reste sourd à leurs interrogations. Ce dernier attend qu'une demande claire vienne des producteurs, tout en gardant comme objectif de maintenir la concurrence entre leurs organisations. Autant dire que c'est « le chat qui se mord la queue ».

Dès lors, l'autre axe d'actions doit se faire au niveau régional. Prolait s'est engagé dans cette voie depuis sa création en développant des projets à valeur ajoutée, en renforçant la cohésion interne par son règlement de gestion des quantités, en cherchant les collaborations externes, en améliorant la communication et en prodiguant services et conseils à ses membres. Ces éléments de défense professionnelle ont été validés lors d'un séminaire du Conseil d'Administration en septembre et vulgarisés dans les assemblées de cercles. Ils seront le fil rouge ces prochains mois, pour les différents groupes de travail, avec pour objectif de faire évoluer et développer les outils en place.

L'aventure du Grand Pré montre qu'il existe des petites parts de marché soient-elles de niche, à exploiter et qu'une entreprise commune peut fédérer et donner des perspectives intéressantes avec des produits de qualité. Si l'année 2015 a marqué un frein dans l'évolution des volumes, les moyens seront mis en 2016 pour atteindre les objectifs, ceci au niveau du marketing et de nouveaux produits.

Chaque ferme, chaque exploitation de notre région a des atouts à faire valoir, pas seulement en terme de productivité et de biodiversité mais aussi d'un savoir-faire unique, de respect des animaux et de la nature. Il s'agit de les préserver et de les développer. Le consommateur est conscient que cela a un prix. Il faut convaincre les transformateurs et surtout les grands distributeurs que les producteurs ont droit à une meilleure répartition de la valeur ajoutée.

Marc Benoit
Président

2. Economie laitière suisse en 2015

Avec l'abandon, du taux plancher de l'euro par la BNS, à mi-janvier, l'année a très mal débuté. Les effets de cette mesure se sont ressentis tout au long de l'année. D'un coup, les produits laitiers exportés, en particulier les fromages, sont devenus moins concurrentiels, et à l'inverse, tous les produits importés sont devenus plus intéressants, par des prix plus attractifs. En corollaire, le tourisme d'achat s'est renforcé. Sur le plan mondial, l'effet cumulé de l'embargo russe, du ralentissement économique de la Chine et de l'abandon des quotas laitiers dans l'UE, a engendré un effondrement des prix des produits laitiers sur le marché international. Malgré la légère diminution de production de lait, due à des cessations de production et un été caniculaire, l'offre de lait a été largement supérieure aux besoins du marché, ceci à plus forte raison que le commerce a enregistré un recul des ventes.

Nous pouvons déplorer cette situation et ses conséquences sur un prix du lait à la production demeuré à un niveau dramatiquement bas. Mais il faut être conscient que nous n'avons pas d'influences sur les marchés internationaux, dont nous pouvons que subir les effets.

En revanche, en ce qui concerne l'adaptation de l'offre à la demande, nous aurions la possibilité de prendre des mesures et de fixer des règles communes. Et plutôt que d'investir d'importants montants pour dégager les excédents (via LactoFama), ne serait-il pas préférable d'agir à la base pour éviter ces excédents et consacrer notre énergie et les fonds prélevés, à trouver des solutions pour maintenir nos parts de marchés sur des produits à bonne valeur ajoutée. Nous en sommes persuadés. Et de surcroît, en démontrant cette volonté et cette unité, nous obtiendrions certainement un soutien politique.

2.1 PRODUCTION ET MISE EN VALEUR DU LAIT

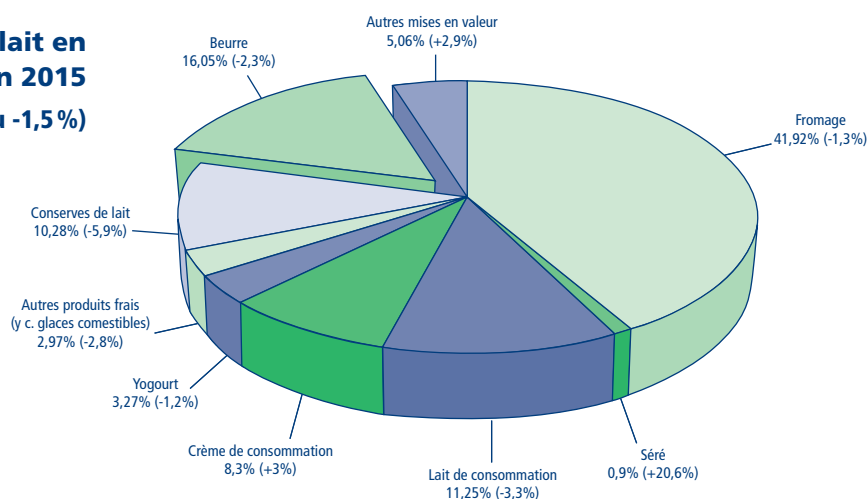
En 2015, après un recul des livraisons en début d'année, qui s'est poursuivi durant l'été en raison de la canicule, la tendance s'est inversée en fin d'année avec des livraisons record en novembre et décembre. Finalement, les 21'765 exploitations de production laitière (-3,7 %) ont produit un volume tout proche du record de 2014. La production laitière a atteint en 2015 **3'486'177 tonnes** de lait, soit seulement **54'355 tonnes ou 1,5 % de moins** qu'en 2014.

A noter une progression de la production de lait bio, qui a atteint 222'532 tonnes (+1'688 t ou +0,76 %), ce qui représente une part de 6,38 % de la production totale de lait.

La répartition du lait dans les différents groupes de produits n'a que peu varié par rapport à 2014. Le fromage reste, et de loin, le principal produit avec 41,9 % du volume total transformé. Il faut toutefois relever que la quantité de lait transformée en fromage a diminué de 19,6 mio kg d'équivalent-lait (EL), alors que la quantité de fromage produit a progressé de quelques 3'475 tonnes. Cette évolution s'explique par une augmentation importante de la production de fromages frais, de rendement plus élevé que les autres sortes de fromages.

Dans les autres groupes de mise en valeur, il faut relever en particulier un fléchissement de la production de beurre (-3 %), qui a atteint 46'844 tonnes. Cette baisse n'a malheureusement pas compensé la diminution des ventes, ce qui explique en partie les stocks excédentaires en fin d'année, ceci malgré l'intervention de LactoFama. Quant au lait de consommation, la production a une nouvelle fois enregistré une baisse de 13'255 tonnes d'EL ou -3,3 %.

Mise en valeur du lait en équivalents-lait en 2015 3,486 mio tonnes de lait (-54'335 t ou -1,5 %)



Production fromagère

La production de fromage a évolué en 2015 de façon fort diverse. En effet, si cette production a encore progressé de quelques 3'470 tonnes ou 1,9 %, pour atteindre un total de 188'802 tonnes, cette augmentation est inférieure à la seule progression des fromages frais (+ 5'527 t ou +11,6 %), et surtout des sérés (+4'958 t ou 35,4 %). Le franc fort n'est certainement pas étranger à cette évolution qui a engendré une forte pression sur les exportations. De ce fait, une grande part des fromages de sorte, à l'exception du Raclette Suisse® (+ 931 t ou 7,3 %), ont enregistré des baisses de productions. Une nouvelle fois, l'Emmentaler AOP a connu un recul important, passant à 18'843 tonnes (-1'416 t ou -7,0 %). Le Gruyère AOP, dont la production a diminué de quelque 3 %, demeure le leader avec un volume total de 28'719 tonnes. Suivent la Mozzarella (23'541 t) et le Séré (18'964 t), devant L'Emmentaler AOP, quatrième.

2.2 COMMERCE EXTÉRIEUR

Le commerce extérieur de fromages, de produits laitiers transformés et de conserves de lait est un élément important du marché du lait. En 2015, la balance commerciale présente un excédent de 330,6 mio kg d'EL (équivalents-lait), en baisse de 41 mio ou 11 % par rapport à 2014. Au total se sont 755 mio kg d'EL qui ont été exportés pour 424,3 mio kg d'EL importés. Le volume d'exportation net représente 9,5 % de la production laitière suisse.

Les exportations de fromages ont été sous forte pression suite à l'abandon du taux plancher. Au total, toutes sortes confondues, 68'348 tonnes ont été exportées, soit pratiquement le même volume que l'année précédente. (+204 tonnes ou +0,3 %). Par sortes, les fromages à pâte dure ont enregistré une baisse importante d'exportation, en particulier les AOP (Emmentaler AOP: -1'331 t et Gruyère AOP: -420 t). Les exportations de fromages frais (-87 t) et de fromages à pâte-molle (-219 t) ont également fléchi. Seuls les fromages à pâte mi-dure à faible valeur ajoutée ont vu leurs exportations progresser. (+1'512 t pour les autres fromages à pâte mi-dure). Quant aux importations, elles ont progressé de 1'587 tonnes ou 2,9 %, pour atteindre 55'432 tonnes. Si la balance nette demeure positive, la pression reste très forte.

2.3 INTERPROFESSIONS FROMAGÈRES

Interprofession du Gruyère (IPG)

Un gros séisme a eu lieu le 15 janvier 2015: la Banque nationale suisse (BNS) a décidé d'abandonner le taux plancher entre le franc suisse et l'euro. Du jour au lendemain, le



taux de change a passé de CHF 1,20 pour un euro à moins de 1 CHF. Les exportations ont renchéri d'environ 15 % alors que les importations profitaient de l'effet contraire. Dans ces conditions, l'IPG s'est laissé quelques jours pour analyser la situation puis a pris une décision drastique: limiter la production de Gruyère durant les trois premiers mois (janvier à mars). Surtout que des stocks supérieurs de plusieurs centaines de tonnes étaient déjà présents dans les caves des affineurs fin 2014. La situation tendue s'est encore confirmée à mi-année: lors de la séance de son comité de juillet, l'IPG a décidé d'appliquer une baisse de production de 3,5 % pour l'ensemble de l'année 2015. Quant au marché du Gruyère AOP, on peut dire que dans le contexte très tendu du marché laitier, celui-ci a su tirer son épingle du jeu en prenant des décisions autant en matière de gestion des quantités que dans le domaine de la promotion des ventes. Les ventes en Suisse se sont élevées à 14'593 tonnes (-100 t) alors que l'exportation a fléchi en 2015 pour s'établir à 11'956 tonnes (-420 t) dont 7'307 dans l'Union Européenne (- 756 t). Les stocks à fin décembre 2015 s'élevaient à 10'251 tonnes, soit plus de 500 tonnes au-delà des prévisions.

Production totale effective de Gruyère AOP

Année	2010	2011	2012	2013	2014	2015
Quantité annuelle (t)	28'597	28'942	29'068	29'872	29'833	28'719*
Evolution	- 0,5 %	+ 1,2 %	+ 0,4 %	+ 2,7 %	---	- 3,7 %
Quantité semestrielle (t)	15'074	14'678	15'043	15'036	15'385	15'110
Evolution	- 3,0 %	- 2,6 %	+ 2,5 %	---	+ 2,3 %	- 1,8 %

Source: IPG, Pringy / * estimation

En 2015, le potentiel de production (quantités de base) s'est élevé à 519 tonnes (+ 1 t par rapport à 2014) pour le Gruyère d'alpage AOP, à 1'051 tonnes (- 58 t) pour le Gruyère AOP bio et à 28'537 t (+ 151 t) pour le Gruyère AOP Tradition.

Au 1er semestre 2015, 157 tonnes de qualité IB ont été produites, ce qui est un record jamais atteint de qualité. Il s'agit d'un chiffre inférieur de 65 % à la même période en 2014. Ce résultat peut être attribué, en grande partie, aux efforts des producteurs et de la filière pour la livraison de lait de qualité supérieure.

Activités en 2015

Lors de son séminaire annuel de janvier 2015, l'IPG a passé en revue ses lignes directrices. Les points principaux ont porté sur le rôle de chacun au sein de l'interprofession, la traçabilité du fromage, la qualité, la valorisation des métiers au sein de la filière (formation) et la communication. L'importance du contact régulier entre la société de fromagerie et son fromager a été mise en évidence (par ex. contrôle régulier des installations). L'IPG veut aussi renforcer la marque Gruyère et protéger son cahier des charges.

Nul doute que la question des limites temporaires de fabrication a été le principal dossier traité durant le 1^{er} semestre 2015 pour la filière du Gruyère. Après plusieurs années de discussion, il a été enfin possible d'obtenir des chiffres réels et mensuels de mise en vente des fromages. Le constat a été sans appel : limiter la production sur le 1^{er} semestre est un non-sens car le besoin du marché se fait sentir principalement en hiver, soit une production plus conséquente d'avril à novembre. Poursuivre sur une limite de fabrication de janvier à mars s'est donc imposé naturellement, en tenant compte des exploitations partant à l'alpage et de la fabrication des autres AOP (Vacherin fribourgeois et Vacherin Mont-d'Or). Tout en gardant comme base les références de production de 2006 à 2008 (semestre), l'IPG a fixé un taux de 46,77 % lié à l'indice de semestre de chaque fromagerie. La décision officielle a été prise par l'IPG lors de son assemblée du 10 juin 2015 au Peu-Péquignot (Le Noirmont). Prolait s'est chargé du calcul des quantités pour les cas les plus compliqués. 2015 a été l'année des 900 ans du Gruyère. Une manifestation a été organisée en septembre sur la place fédérale par l'IPG à l'attention des parlementaires et du Conseil fédéral.

Lors de son assemblée du 4 novembre 2015 à Sâles, l'IPG a notamment pris les décisions suivantes :

- Introduction d'un guide des bonnes pratiques pour les alpages (2^e lecture). Une quantité de fabrication minimum (35'000 kg) et maximum (220'000 kg) de lait a notamment été définie par alpage. Les normes ont été approuvées par la Commission d'alpage IPG et par les délégués.
- Le règlement de prise en charge et taxation du Gruyère a été revu (toiletage). Les termes fabricant et marchand ont été remplacés par ceux de fromager et affineur, plus d'actualité.
- Les conditions de mises en marché ont été définies pour l'année 2016 :
 - 97 % de fabrication pour le Gruyère Traditionnel
 - 94 % de fabrication pour le Gruyère Bio

À partir de	juin 13	janv. 14	janv. 15
Prix indicatif (ct./kg lait) payé aux producteurs (avec prime de non-ensilage)	83,28	85,56	85,25
Prix du fromage (sortie fromagerie) en francs par kilo fromage	9,40	9,70	9,70
Contribution à l'IPG en francs par kilo fromage	-.80	-.90	-.90

La contribution de la filière à l'IPG est perçue entre le départ des meules de la fromagerie et l'arrivée de celles-ci chez l'affineur. Elle s'ajoute donc au prix sortie fromagerie.

Le prix indicatif du lait de Gruyère AOP est resté inchangé depuis janvier 2015.

- Les mesures de réduction de quantités pour qualité insuffisante ont été reconduites pour une nouvelle année. En 2016, 14 fromageries sont concernées pour l'ensemble de la filière : 10 à 5 % de restriction et 4 à 10 %. Le volume total concerné est de 91 tonnes (-68 t). 6 fromageries et un alpage sont concernés dans la région de Prolait. 5 sont sorties de la mesure fin 2015.

Interprofession du Vacherin Mont-d'Or AOC

La filière a perdu deux fabricants en 2015, soit la fromagerie d'Arnex et celle de la Chaux. L'année précédente, c'était celle de L'Isle qui avait cessé la production de Vacherin Mont-d'Or. La filière représente un peu plus de 200 producteurs de lait livrant environ 3,9 millions de kilos de lait, ceci dans 10 fromageries traitant avec 4 affineurs et 5 fabriquant-affineurs. La saison 2014-2015 a atteint un volume de fabrication 573 tonnes (-25,5 t). Le début de la saison 2015-2016 a été meilleur que l'année précédente. Pour la première fois, le Vacherin Mont-d'Or a été vendu chez Lidl. A noter l'intérêt de pouvoir placer le produit sur le marché Suisse alémanique. La filière ayant maintenu ses prix, le volume d'exportation, déjà restreint, a encore baissé d'un quart. Un hiver plutôt chaud et la date de Pâques 2016 n'aideront pas à atteindre des sommets en matière de ventes.

Afin d'éviter des sous-enchères sur le marché, la filière a lancé une enquête pour déterminer les prix de vente des Vacherins en blanc et le prix du lait offert aux producteurs de chaque site de fabrication. L'objectif est de maintenir la valeur ajoutée des producteurs et des fabricants.



Interprofession de l'Etivaz AOP

La production de la saison 2015 s'est élevée à 413 tonnes (-21 t), dont 33 t en bio (7 producteurs), représentant un volume total de lait d'environ 4,7 millions de kilos. Sur les 69 producteurs, 9 (-2) ont obtenus la note maximale de 20 points pour la qualité de leurs fromages. 17'845 pièces ont été fabriquées. La taxation moyenne s'est élevée à 19,14 points (idem en 2014). Malgré une année très délicate à cause du franc fort, les ventes d'Etivaz se sont bien déroulées. Une gestion stricte a été gage de succès. La Coopérative de l'Etivaz a engagé au printemps 2015 un nouveau gérant, en la personne de M. Pascal Guenat.



2.4 INTERPROFESSION DU LAIT

L'interprofession du Lait, comme plateforme d'échange entre tous les partenaires de la filière, a certainement son rôle à jouer. Elle est, en tous les cas, l'organisation reconnue par le Conseil fédéral, puisque ce dernier a, en décembre, renouvelé jusqu'à fin 2017 la force obligatoire générale pour le contrat type et la segmentation, à sa demande. Ces instruments, ont comme but, selon l'IP Lait, de renforcer la valeur ajoutée du lait sur le marché suisse pour tous les acteurs de la filière. Force est de constater que cet objectif n'est pas atteint. Malgré cela, le comité de l'IP Lait a décidé, en février 2015, de ne pas modifier le règlement relatif à la segmentation et au contrat-type. De ce fait, la problématique du caractère facultatif du lait C n'est à ce jour pas réglée. Comme nous l'avons souvent relevé, il est illusoire de faire appliquer une segmentation efficace sans vouloir définir les volumes relatifs à chaque segment.

Comme le reconnaît notre organisation laitière (FPSL) dans son rapport : « Même une mise en œuvre correcte et conforme de la segmentation ne permet pas de gérer efficacement la quantité de lait en Suisse ». Nous posons légitimement la question de son utilité. Il est donc important de remettre l'ouvrage sur le métier pour revoir les règlements de l'IP Lait afin de rendre ces instruments utiles.

Quant au prix indicatif du segment A, référence pour la grande distribution, celui-ci a heureusement pu être maintenu en 2015.

2.5 FPSL – LACTOFAMA

La FPSL s'est engagée sur plusieurs fronts. Politique tout d'abord en prenant position, aux côtés de l'USP, contre les coupes budgétaires y compris dans le cadre de la loi chocolatière, proposées par le Conseil fédéral, ainsi que sur le train d'ordonnances 2016. Au niveau de Lactofama, ensuite, qui a permis de dégager 71,7 millions de kg de lait excédentaires. Ceci grâce au financement de ses actionnaires à hauteur de 0,1 ct./kg et de la FPSL, par ses membres pour 0,35 ct./kg. Enfin, le marketing (Swissmilk) est une valeur sûre qui a une excellente notoriété. Ainsi, la campagne « Swissmilk inside », lancée par la FPSL suite à l'abandon du taux plancher a eu pour but de sensibiliser les consommateurs d'acheter des produits laitiers suisses, ceci sous forme de concours avec cadeaux à la clé. Au vu de l'importance des commandes de primes, plus de 120'000, l'action a largement dépassé les attentes.

A relever également, le magnifique élan de solidarité qui a réuni plus de 10'000 agriculteurs sur la Place fédérale à Berne le 27 novembre, ceci à l'invitation de l'Union suisse des paysans (USP) et ses sections dont la FPSL, pour manifester l'incompréhension et l'exaspération de

la profession face aux coupes budgétaires radicales proposées pour la prochaine PA 2018-2021. Il serait souhaitable que cette solidarité par rapport aux paiements directs puisse être canalisée et être aussi forte sur les marchés !

Lactofama a évolué dans un contexte difficile en 2015 que ce soit sur les marchés, avec un effondrement des prix à l'international, ou à cause de l'abandon du taux plancher provoquant une pression supplémentaire. Un autre abandon, celui des contingents en Europe accompagné, lui, d'une forte augmentation de production dans les pays qui nous entourent a renforcé cette situation tendue. Ce contexte général, ainsi que des stocks de beurre déjà élevés en début d'année, ont eu pour conséquence une intervention importante de Lactofama pour le dégagement de matière grasse sous forme principalement de beurre mais aussi de poudre de lait. C'est donc, dès février 2015, que la première intervention a eu lieu et ceci pour les quatre mois suivant afin de réguler l'offre excédentaire saisonnière (71,7 mio kg dégagés). Malgré cet effort important, financé par les actionnaires de Lactofama et par le fonds de soutien de la FPSL, la situation en fin d'année était toujours tendue. Une part élevée de stocks de beurre rend nécessaire de nouvelles interventions de Lactofama en 2016.

Il convient de se souvenir que Lactofama, financée par les producteurs, a été créée pour dégager des excédents saisonniers et non des surplus structurels liés à des pertes de marché. Lactofama ne doit pas devenir l'oreiller de paresse des acheteurs de lait !

2.6 POLITIQUE AGRICOLE & CONDITIONS - CADRES

Accords internationaux

Notre planète est qualifiée de grand village par les armateurs en tous genres. Les marchandises traversent les océans de l'Est à l'Ouest et du Nord au Sud et ceci sans que personne ne s'interroge, d'un point de vue éthique, ni sur le mode de production de ces marchandises ni même sur les salaires pratiqués. Le but est d'obtenir le prix de fabrication le plus bas possible pour payer le transport à travers le monde et, au surplus, en tirer une grosse marge bénéficiaire au passage en pratiquant, pour certains, de la spéculation sur les marchandises transportées. L'impact climatique des 60 000 bateaux porte-conteneurs qui transitent sur les océans représente 4 % des émissions mondiales de gaz à effet de serre !

Les différents accords commerciaux internationaux, signé (TTP, accord transpacifique) ou en cours (TTIP, accord transatlantique entre l'UE et les USA), nous montrent à quel point la mise en compétition est d'actualité dans le commerce mondial. Pour l'agriculture, le danger est bien réel puisque que le but de chaque accord de partenariat

consiste en une réduction des droits de douane pour les produits agricoles et industriels. Prenons l'exemple du TTIP : différents thèmes posent encore problème pour la signature de cet accord, à savoir la protection aux frontières, les organismes génétiquement modifiés (OGM), les appellations d'origine protégées (AOP), la viande aux hormones et le poulet au chlore. En ce qui concerne notre pays, cet accord peut clairement compromettre les accords bilatéraux de la Suisse avec les pays membres.

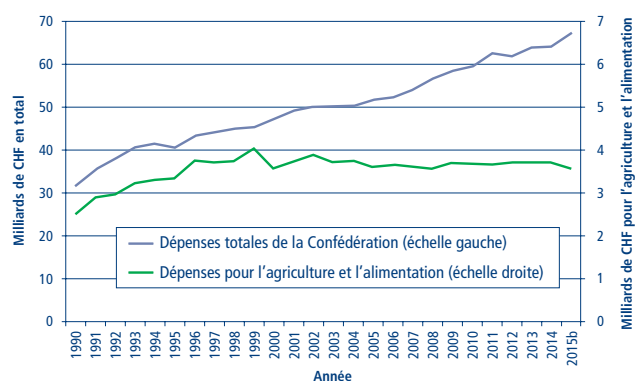
Conférence ministérielle de Nairobi

La loi chocolatière, qui concerne non seulement les produits laitiers mais aussi les céréales, n'a pas résisté longtemps face aux lois des marchés internationaux, lesquelles lois n'autorisent plus de subventionnement à l'exportation. Les représentants helvétiques (secrétaire d'Etat et OFAG) ont simplement obtenu un délai jusqu'en 2020 pour trouver une solution de remplacement conforme avec l'OMC. Nous avons la garantie que les fonds alloués en faveur de la loi chocolatière ne seront pas remis en question. Le budget actuel permet la mise en valeur de 250 millions de kg de lait et 45'000 tonnes de céréales.

Finances fédérales

Il est important de rappeler quelques points sur le programme de stabilisation des finances publiques 2017-2019 et le crédit-cadre destiné à l'agriculture pour 2018-2021 :

- **L'agriculture a besoin de stabilité tant sur le plan financier que sur celui des réglementations.** Le contenu de la PA 14-17 est le fruit de longues discussions, le crédit-cadre correspondant également. Il était prévu que la PA 2018-2021 et le crédit-cadre y relatif resteraient dans la continuité (citation de Bernard Lehmann lui-même), tout en renforçant les mesures concernant l'impact de l'agriculture sur l'environnement.
- **Ce n'est pas l'agriculture qui est la cause de l'augmentation des charges de la Confédération.** Au contraire, la part des dépenses fédérales qui lui est attribuée diminue au fil des ans. Le pourcentage passe de 4,7 % en 1990 à 2,9 % en



Source: Administration fédérale des finances (AFF) (2015b = budget provisoire)

2012. Autrement dit, les dépenses publiques pour l'agriculture, la forêt, la chasse et la pêche restent stables, alors que le total des dépenses de la Confédération a quasiment doublé. Deuxièmement, les mesures proposées portent une atteinte directe aux paiements directs qui constituent une part importante de revenu des agriculteurs et de leur famille. C'est le seul corps de métier qui est touché aussi radicalement, aucune autre profession ne subit de telles baisses de salaire.

- **La Confédération doit tenir ses engagements.** Les nouveaux programmes introduits dans la PA 14-17 étaient voulus par la Confédération. Les agriculteurs ont répondu favorablement et ont participé à ce mandat de prestations publiques. L'engagement pris doit être respecté, le manque d'anticipation de l'OFAG ne doit pas être imputé aux agriculteurs avec la diminution des contributions prévues. D'autant plus « en cours de contrat » comme proposé dans le Train d'ordonnances 2016 avec, par exemple concernant les SPB, le déplacement des montants de la qualité I à la qualité II. Ceci équivaut en fait à une augmentation des exigences pour obtenir des montants identiques.

En résumé, l'OFAG demande à l'agriculteur d'agir en tant qu'entrepreneur. Avec un tel manque de stabilité de l'administration fédérale et de ses finances, la mission devient quasi impossible ! Si des contrats sont signés, les termes doivent être respectés.

Sécurité alimentaire

L'initiative de l'Union suisse des paysannes (USP) sur la sécurité alimentaire vient d'être adoptée début mars 2016 par le Conseil national. Il reste encore l'étape difficile de la Chambre haute du Parlement. Les enjeux sont importants dans un contexte où la population est en constante augmentation, les surfaces agricoles diminuent et, élément non maîtrisable, le climat se dérègle. Tous ces aspects font que notre initiative est au centre de la problématique. Sur l'échiquier politique, la droite trouve que les mesures de protection des sols cultivés ne permettra plus à l'industrie de se développer. Pour les Verts, l'initiative aurait tendance à augmenter l'intensification de l'agriculture au détriment de l'écologie. Il est facile de prôner plus d'écologie en Suisse en ayant la bouche pleine, tout en allant chercher notre nourriture à l'autre bout du monde, là où, souvent, les bouches sont vides ! C'est une véritable hypocrisie. Cette initiative donne un signal fort en favorisant une agriculture de proximité.

3. Activités de Prolait Fédération Laitière

3.1 PROLAIT EN CHIFFRES

Sociétés coopératives

Laiterie (lait d'ensilage) : 74

Fromagerie (lait de non-ensilage) : 67

Fromageries

Gruyère : 58 (dont 3 avec du bio)

Vacherin Mont-d'Or : 8

Pâtes molles / spécialités : 6

Producteurs de lait

Exploitations principales : 1'070 (-46)

Dont communautés d'exploitations : 51 (-2)

Dont communautés partielles d'exploitations : 86 (-3)

Exploitations d'estivage : 200 (-4)

Par canton

Par canton	Nombre d'exploitations	Nombre d'expl. principales	Nombre d'expl. estivage	Droit de produire 2015 en mio de kg	Répartition selon les cantons
Vaud	951	766	185	180,93	73,9 %
Neuchâtel	243	237	6	48,87	20,0 %
Fribourg	58	57	1	12,75	5,2 %
Berne	18	10	8	2,36	1,0 %
TOTAL	1'270	1'070	200	244,91	100 %

Par cercle

Cercle laitier n°	Cercles laitiers	Nombre d'expl.	Nombre d'expl. principales	Nombre d'expl. estivage	Nombre sociétés fromagerie	Nombre sociétés laiterie	Nombre producteurs individuels	Droit de produire 2015 en mio de kg
1	Morges	137	121	16	13	3	3	29,64
2	La Vallée	98	46	52	6	0	0	13,51
3	Orbe	67	59	8	4	7	12	15,81
4	Yverdon	97	94	3	4	11	8	24,70
5	Grandson	94	70	24	4	4	9	16,02
6	La Brévine	137	135	2	10	0	0	24,67
7	La Vue-des-Alpes	96	92	4	6	4	28	21,36
8	Gros-de-Vaud - Lausanne	50	50	0	0	11	19	14,51
9	Lavaux	54	52	2	0	9	10	10,40
10	Oron-Mézières	82	82	0	7	5	3	19,10
11	Combremonts-Moudon	69	69	0	6	5	5	15,37
12	Payerne-Broye	57	57	0	3	4	12	11,91
13	Avenches-Broye	59	59	0	3	7	14	13,25
14	Pays-d'Enhaut	173	84	89	1	4	2	14,66
Etat fin 2015		1'270	1'070	200	67	74	125	244,91

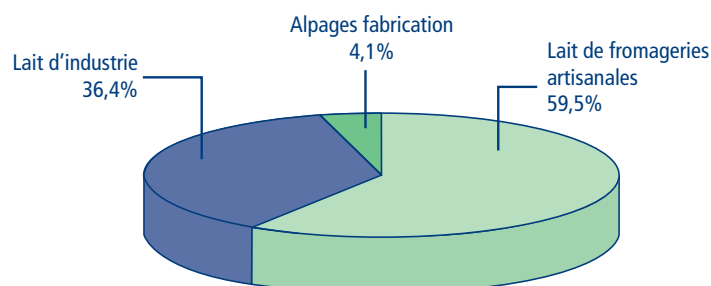
Prolait compte 50 exploitations de moins à fin 2015, soit une diminution de **3,8%** par rapport à l'année précédente.

En 2015, les producteurs des sociétés d'Arnex, Agiez, Bofflens et Pampales ont été intégrés dans les sociétés de fromagerie de Lignerolle et Ballaigues. Quant aux sociétés de Bournens, Chavannes-le-Veyron,

Daillens, Gollion, La Chaux, Grancy et Senarclens, elles ont créé la nouvelle société de fromagerie de l'Etraz, exploitant pour l'heure deux sites de production (Grancy et La Chaux).

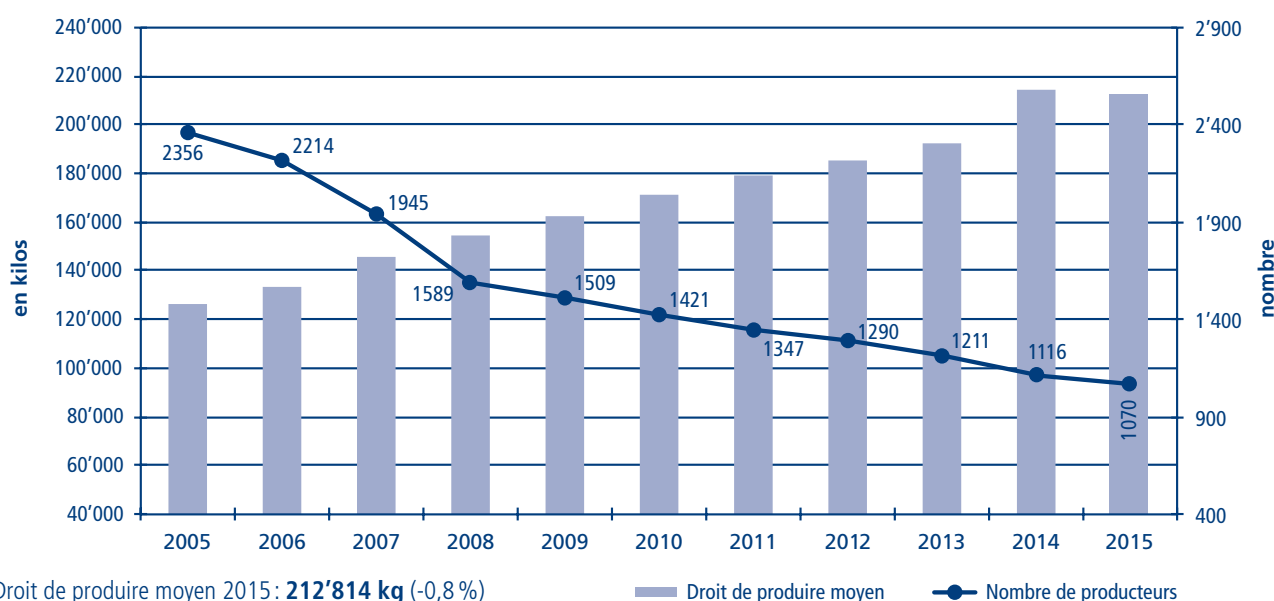
Par mise en valeur du lait

59,5% (+1,4%) du lait de la région Prolait a été acheminé dans les fromageries de Gruyère AOC, Vacherin Mont-d'Or AOC, pâtes molles et autres spécialités.



Evolution du nombre d'exploitations et du droit de produire moyen

(seulement exploitations à l'année)



Droit de produire moyen 2015 : **212'814 kg** (-0,8%)

3.2 GESTION DES QUANTITÉS

L'année 2014 s'est terminée avec un décompte roulant reporté sur 2015 de 2,52 mio kg. 29 producteurs (+15) ont livrés 71'524 kg (+107%) au-delà du décompte roulant et ont payé une taxe pour sur-livraisons fixée à 20 ct./kg. 157 producteurs (-80) n'ont pas annoncé des quantités sous-livrées au-delà du décompte roulant pour un volume total de 1,12 mio kg. Après n'avoir pas annoncé deux ans de suite des quantités sous-livrées au-delà du décompte roulant, 51 producteurs (-22) ont vu leur quantité de base réduite de 202'700 kg au total.

La **quantité contractuelle de base** totale a baissé à 251,52 mio kg lait (-1,39 mio kg). Il s'agit en particulier de producteurs de lait de centrale ayant décidé de cesser la production en cours d'année 2015, soit après l'organisation des mises.

Comme en 2014, la **Commission de recours** en matière de gestion des quantités n'a traité aucun dossier en 2015. Il n'y eu aucun recours.

	2013	2014	2015
Quantité contractuelle de base	256,30	252,91	251,52
Quantités temporaires	-14,90	-8,29	-9,64
dont réduction temporaire d'une quantité pour non-annonce (art. 22)	-1,80	-1,47	-1,12
dont remises à Prolait	-16,15	-11,98	-12,18
dont reprises par les producteurs (locations)	3,05	5,16	3,66
Quantités additionnelles	5,02	0,55	0,51
Report du décompte roulant	4,32	3,55	2,52
Droit de produire	250,74	248,72	244,91
Quantités livrées	244,15	243,14	238,41
Solde	6,59	5,58	6,50

En millions de kilos

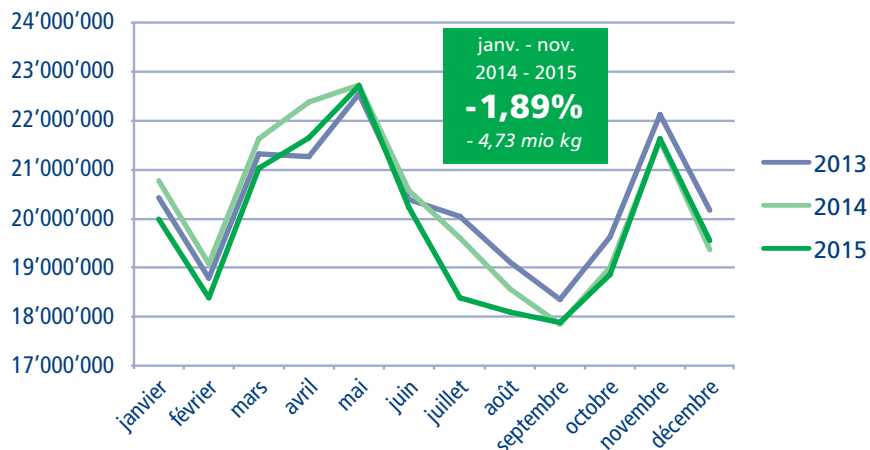
Le pot commun, pour l'année 2015, des **transferts temporaires** a enregistré 549 (+111 par rapport à 2014) mises à disposition de quantités pour un volume de 12,18 mio kg (-0,2). 182 (-112) producteurs ont pris en location une quantité pour un total de 3,66 mio kg (-1,5).

55 producteurs ont bénéficié d'une **quantité additionnelle** en 2015 pour un volume total de 511'708 kg. Il s'agit principalement de la marge de 10 % octroyée provisoirement chaque année à l'Étivaz et de projets régionaux.

La **mise aux enchères** des quantités libérées (quantité contractuelle de base) a eu lieu en mars-avril 2015. 3,6 mio kg (-0,7) ont été mis à disposition. 127 (- 53) producteurs y ont participé. Le prix moyen retenu a été de 3,1 ct./kg avec une fourchette de +/- 2 ct. La très grande majorité des participants a obtenu une quantité correspondant au 100 % du volume souscrit. Le prix moyen de la mise 2015 se situait à 5,5 ct./kg (100 % du volume accordé).

Les **livraisons de lait** ont baissé par rapport à l'année précédente de 4,73 mio kg. Cela est dû à la stagnation de la production début 2015 puis à la sécheresse qui a sévi durant les mois de juillet et août. Les récoltes ayant été de très bonne qualité en général, la

Livraisons mensuelles Prolait



production a bien repris durant l'automne, notamment par le fait que les vaches ont pu rester à l'herbe assez tard dans la saison. Aucun changement n'a été apporté au **règlement de gestion des quantités** durant l'année 2015. Une révision complète est prévue en 2016.

Au 1^{er} janvier 2016, 20 producteurs ont quitté Prolait et le pool pour livrer leur lait à ELSA. Ces changements concernent les régions de Brot-Plamboz, Rochefort, Les Geneveys-sur-Coffrane, Missy et Rovray.

3.3 POOL PROLAIT

Achat lait

Les quantités de lait achetées par le pool Prolait ont légèrement diminué en 2015, soit de 0,5 mio de kg sur un total de 94,59 mio de kg de lait. Les livraisons des producteurs directs ont baissé de 1,59 %, soit 1,41 mio de kg de lait. Cette perte a été en partie compensée par des achats de lait de fromagerie en hausse de 0,87 mio de kg de lait. Pour maîtriser ces volumes, des contrats d'achat ont été conclus avec les fromageries. L'achat de lait bio augmente de 0,4 moi kg, soit +5,33 %.

	Volume (mio kg)
Producteurs directs	87,07
Fromageries	6,73
Bio et divers	0,79
Total	94,59

Quantité de lait achetée par provenance

	1 ^{er} semestre	2 ^e semestre
2012	59,53	42,55
2013	52,14	41,46
2014	53,39	41,70
2015	51,81	42,77

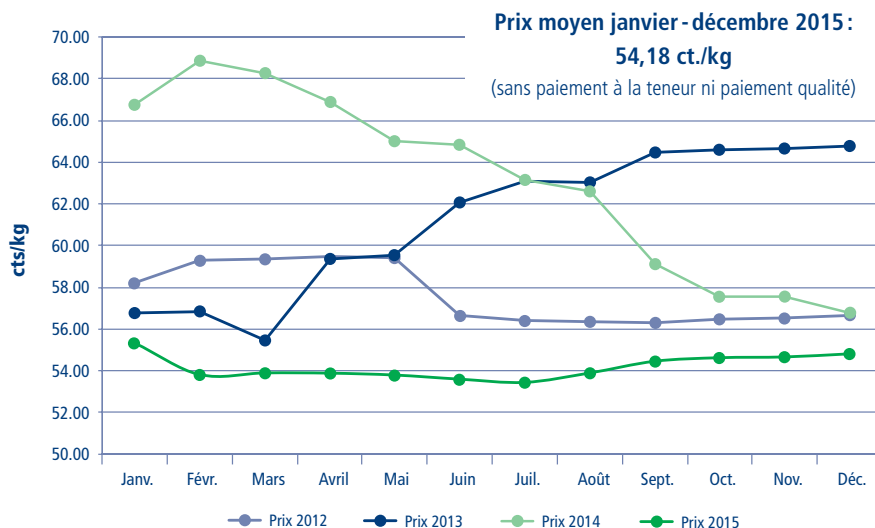
Répartition des quantités de lait acheté par semestre (mio kg)

Prix du lait

Le prix moyen du lait payé à nos producteurs en 2015 a connu une baisse de 9,32 ct./kg par rapport à 2014. Il se situe à 54,19 ct./kg (supplément volume et retenue par arrêt de 2,89 ct./kg compris).

Le prix a été relativement stable durant l'année, soit 55,36 ct./kg en janvier et 54,81 ct./kg en décembre. Ce prix a dû être adapté en février en raison, entre autres, de l'abandon du taux plancher et de la mise en application des mesures pour l'exportation de beurre excédentaire (Lactofama). Il est resté stable jusqu'en juillet. Ensuite, en relation notamment avec les diminutions de production engendrées

Achat mensuel du Pool Prolait



par les conditions climatiques difficiles de l'été dernier, le prix a pu être adapté légèrement à la hausse une première fois au mois d'août et une seconde fois dès le mois de septembre.

Qualité

La part des résultats contestés sur la teneur en spores butyriques du lait livré est de 20,97 %. Il s'agit d'une baisse de 2,72 % par rapport à l'année précédente et de 11,22 % par rapport à 2013.

La qualité du lait de nos producteurs est très bonne. Au niveau des germes, la part de résultat < 80'000 est légèrement plus faible que l'année dernière, à savoir 98,08 % (2014 = 98,41 %), et la part des résultats < 10'000 a augmenté de 1,15 % en 2015. En ce qui concerne les cellules, le pourcentage de lait répondant aux normes

Critères	2013	2014	2015
Germes < 10'000	63,45 %	67,32 %	68,47 %
Germes 11 à 80'000	34,11 %	31,09 %	29,61 %
Germes > 80'000	1,78 %	1,11 %	1,49 %
Germes > 300'000	0,67 %	0,49 %	0,43 %

% résultats germes lors du contrôle du lait officiel

Critères	2013	2014	2015
Cellules ≤ 100'000	37,63 %	36,45 %	36,53 %
Cellules 100 à 199'000	42,16 %	43,18 %	41,41 %
Cellules 200 à 349'000	15,98 %	16,27 %	17,41 %
Cellules 350 à 499'000	2,88 %	2,77 %	3,26 %
Cellules > 500'000	1,35 %	1,29 %	1,38 %

% résultats germes lors du contrôle du lait officiel

qualité, < à 350'000 cellules, est inférieur de 0,55 % par rapport à 2014 et se situe pour cette année à 95,35 %. La raison principale de cette légère augmentation est la canicule de l'été dernier.

Les teneurs en matière grasse du lait sont légèrement inférieures par rapport à l'année dernière et la moyenne annuelle se situe à 4,00 % de matière grasse contre 3,97 % en 2014. La protéine est, quant à elle, restée stable et la moyenne pour 2015 est de 3,31 % de protéines, identique à 2014.

3.4 FROMAGERIE « PÂTES-MOLLES » DE MOUDON – LE GRAND PRÉ

Dans un marché du fromage sous forte pression, et en particulier celui de la pâte-molle, les ventes des fromages du Grand Pré ont pu se maintenir. Certes, ces ventes, de 46,5 tonnes en 2015 n'ont de loin pas atteint le volume budgété. Mais notre produit phare, le Reblochon de Moudon renforce sa notoriété, alors que le nouveau St Etienne, notre fromage type lactique, rencontre un succès croissant. En fin d'année, des actions avec concours, ont connu un franc succès et ont permis de bien finir cette année en demi-teinte.

La présence du Grand Pré dans de nombreuses manifestations tout au long de l'année et sur Facebook depuis novembre 2015, a permis de renforcer la visibilité de notre marque et de nos fromages, et doit porter ses fruits. Au niveau de la production, nous pouvons compter sur une équipe soudée et compétente, qui assure une fabrication de qualité, reconvenue. Nous comptons sur tous nos producteurs pour consommer nos produits et les faire connaître et consommer, afin que nous puissions atteindre dans les délais fixés, notre équilibre financier.



3.5 VIE DES SOCIÉTÉS

Les sociétés de **Ropraz, Vucherens et Vulliens** avancent dans leur projet de fromagerie à Ussières. Celui-ci prend un peu plus de temps que prévu, freiné par la restructuration des aides d'améliorations structurelles du canton de Vaud passées en main du Service de l'agriculture et de la viticulture (SAVI) dès le 1^{er} janvier 2016. La tentative de rapprochement avec la société de fromagerie d'Auboranges a échoué définitivement.

Les sociétés de **Grancy et La Chaux** ont décidé d'acquérir définitivement un terrain, avec hangars et immeubles (ancienne usine Despland) sur la Commune de Senarclens (à l'Etraz) en juin 2015. Les deux sociétés ont fusionné le 9 septembre 2015 en intégrant tous les producteurs de lait actifs sur les deux sites de production de Grancy et La Chaux et en créant la Société coopérative de fromagerie de **l'Etraz**. Ainsi, après des années de gestion des sites à plusieurs niveaux (anciens membres, membres actifs, livreurs externes), il a été possible de réunir tous les producteurs de lait dans une seule et même structure (13 producteurs pour 2,7 mio kg). La première étape du financement du projet de fromagerie a pu être réalisé en constituant les fonds propres provenant de la vente à terme des bâtiments de Grancy et La Chaux ainsi que de l'apport des producteurs externes.

Dans le même temps, la fromagerie de **La Chaux** s'est séparée de son fromager, M. Philippe Dousse, fin août 2015. L'exploitation de celle-ci a été reprise par M. Steve Berger, déjà acheteur de lait et fromager à Grancy et Lignerolle.

Un projet d'agrandissement (caves principalement) est toujours à l'étude à **Salvenach** mais est bloqué par les nouvelles exigences de la LAT (compensations nécessaires).

La Société de fromagerie du **Pied-du-Jura** (regroupement des sociétés d'Apples, Ballens et Montricher) a inauguré sa nouvelle fromagerie, appelée Fromagerie Gourmande, le 29 mai en présence de la Conseillère d'Etat Mme Jacqueline De Quattro. Pour en arriver là, les trois sociétés ont commencé à travailler en 2008. La première phase a été la fusion des sociétés à laquelle Prolait a activement participé. Le projet de fromagerie s'est élargi en un projet de développement régional agricole (PDRA) coaché par Prométerra. L'engagement des producteurs et productrices et l'appui politique ont été déterminants. Aujourd'hui, la fromagerie accueille de nombreux visiteurs. Elle offre une vitrine idéale de type « fromagerie de démonstration » pour le Gruyère AOP en terre vaudoise.

La Société **Duo Vallon** (Les Bayards et Les Parcs) a démarré l'activité de sa nouvelle fromagerie en juillet 2015. C'est la première fromage-

rie de notre fédération construite sous le régime IPG de la limite des 4 millions de kilos de lait et devant garder une image typique. Son inauguration a eu lieu le 27 novembre.

Après des travaux importants de rénovation, la fromagerie **Les Sagnettes** (propriété de M. Ph. Geinoz, fromager) a repris son activité durant le printemps.

Deux sociétés de fromagerie ont fêté leur jubilé en 2015, l'une pour les 10 ans de sa fromagerie à **Grandcour** et l'autre pour ses 30 ans à **La Côte-aux-Fées**.

Après de nombreuses péripéties administratives, la Société de fromagerie de **La Brévine** a pu débiter les travaux de construction de sa nouvelle fromagerie en juin ; la construction est coordonnée avec l'implantation en parallèle d'un chauffage à distance (CAD).

Trois conciliations ont été traitées par Prolait en 2015, liées à l'application du contrat d'achat et vente de lait et à des problèmes financiers d'un acheteur de lait.

Les sociétés de Joratel et de Missy ont sollicité Prolait pour les démarches liées à leur dissolution.

En juillet, La fromagerie de La Brévine a été reprise par M. Sylvain Troutet, succédant à M. Cédric Vuille. Le premier nommé laissant sa place aux Jordans, la société a trouvé un nouvel acheteur en la personne de M. Adrien Tinguely. Au 1^{er} janvier 2016, plusieurs fromageries ont été reprises par de **nouveaux fromagers** : M. Michaël Hanke à Combremont-le-Petit (succ. à M. Antoine Castella), M. Damien Lacroix à Bullet (succ. à M. Fabien Pétremand) et M. Christophe Cujean à Pomy (succ. à M. Yves Dombald).

3.6 ACTIVITÉS DIVERSES

Les 14 **assemblées de cercles** ont eu lieu du 19 janvier au 13 février 2015. Deux cercles, Orbe et La Vallée, ont organisé une assemblée commune, sans toutefois envisager une fusion. La fréquentation des séances a été à la baisse. La pression du marché laitier a commencé à se faire ressentir.

La **Commission « lait de fromageries artisanales »** s'est réunie une fois en 2015, soit le 11 février pour préparer l'assemblée des sociétés de fromagerie et faire le point sur les méthodes d'analyse des critères de fromageabilité suite à l'introduction du nouveau schéma de la qualité du lait Gruyère.

L'**assemblée des sociétés de fromageries** de Prolait a eu lieu le 13 mars 2015 à Peney-le-Jorat. 45 sociétés sur 81 étaient présentes. Comme chaque année, les représentants des interprofessions ont présenté l'actualité de leur filière respective. Pour remplacer M. Olivier Tombez, démissionnaire, l'assemblée a proposé à l'IPG la candidature de M. Ueli Leibundgut en tant que nouveau délégué pour la filière du Gruyère. Sur proposition des cercles d'Orbe et La Vallée, l'assemblée a soutenu à une grande majorité la proposition de transmettre tous les résultats de taxation à une personne de contact et de confiance de la société de fromagerie (en règle générale le président); la demande a été transmise à l'assemblée des producteurs IPG (délégués) qui y a donné suite.

La **rencontre annuelle** entre les fédérations laitières (dont Prolait) et les Artisans fromagers romands (AFR) s'est tenue le 1^{er} octobre 2015 à Guin FR. A cette occasion, les participants ont pris connaissance du fait que, depuis l'introduction du nouveau schéma qualité, plus de 83 % des résultats liés aux germes propioniques sont désormais dans la cible voulue (70 % un an auparavant) et environ 98 % des résultats

liés aux acides gras libres (AGL). L'AFR a entrepris un travail important pour coordonner les contrats d'assurances « entreprises » et RC avec les principales assurances actives dans le secteur fromager.

Un nouveau représentant des alpages de la région Prolait a été désigné à la **Commission d'alpages PSL**: M. Philippe Schwenter de Saanenmöser, producteur de fromage de l'Etivaz. Il remplace M. Philippe Rosat qui a cessé la fabrication d'Etivaz fin 2014. Une coordination est assurée avec les alpages de la Vallée, représentés par M. Jean-Claude Pittet, président.

Une édition de « **PROLAI Actualités** » a été publiée en novembre 2015.

Prolait a offert deux **cloches aux apprenti(e)s paysans** terminant leur formation à l'EMTN (Cernier) et à Agrilogie (Grange-Verney et Marcelin) avec la meilleure moyenne en production laitière. Les lauréates sont, pour 2015, Mme **Myriam Maridor** de Fenin (EMTN) et Mme **Caroline Paccaud** de Dompierre VD (Agrilogie).

4. Activités des organes de la Fédération

4.1 ASSEMBLÉE DES DÉLÉGUÉS 2014

La neuvième assemblée des délégués de Prolait a eu lieu le 9 avril 2015 à Cugy FR en présence de 14 présidents de cercles, 82 délégués et de nombreux invités.

Le président, dans son rapport, a mis en évidence le décalage de l'appréciation de la situation économique de l'agriculture établie entre l'OFAG et le monde paysan. La première estime que tout va bien alors que les agriculteurs constatent que les prix offerts par le marché alliés à des exigences contraignantes liées à l'octroi des paiements directs ne couvrent plus les frais. Il évoque les projets pour lesquels la fédération s'est investie: LactoFama (dégagement du marché), Grand-Pré SA (fabrication des pâtes-molles), nouvelles fromageries, coordination avec l'Etat de Vaud pour une meilleure mise en valeur du lait de centrale. Il évoque l'impérative nécessité de mieux organiser le marché du lait de centrale. Il réaffirme les deux axes stratégiques poursuivis par Prolait: la gestion des quantités et la recherche de projets à valeur ajoutée pour le lait de centrale.

De son côté, le directeur a évoqué la situation économique à nouveau difficile des producteurs de lait de centrale, ceci après avoir

vécu une courte embellie début 2014. La démotivation se fait sentir. Il s'agit d'y répondre en souhaitant une réaction rapide et concertée de l'ensemble des acteurs du marché laitier. Sinon, le risque est de perdre un précieux savoir-faire. Il a ensuite présenté les différents chiffres illustrant l'évolution des marchés suisses, européens et mondiaux, ainsi que toutes les activités fournies par Prolait.

L'assemblée a accepté à une très grande majorité une modification des statuts introduisant une finance d'entrée à Prolait. Celle-ci a été fixée à 0,5 ct./kg de lait. Elle permet de couvrir les engagements des producteurs déjà membres et ayant financés le fonds d'investissement de Prolait.

Un délégué a demandé que toute modification du règlement de gestion des quantités, responsabilité des présidents de cercles, puisse faire l'objet d'éventuels recours à l'assemblée des délégués lors de chaque modification. Il n'a pas été suivi par les délégués qui l'ont refusée en grande majorité.

Plusieurs délégués, profitant de la présence des invités, ont exprimé leur désarroi face à l'évolution du prix du lait de centrale et au détachement des autorités dans ce contexte.

4.2 CONSEIL DES PRÉSIDENTS DE CERCLES

Le Conseil des présidents de cercles (CPC) a été convoqué à quatre reprises en 2015, soit les 23 mars, 29 juin, 5 août et 24 novembre. En mars, le CPC a pris connaissance des comptes et des informations de marchés. Il a nommé deux nouveaux membres de la Commission « lait de fromageries artisanales », soit M. Jean-Claude Pittet, représentant des alpages IPG, et M. Jean-Bernard Steudler, représentant des producteurs de Gruyère Bio.

Lors de sa séance extraordinaire d'août, le CPC a accepté de soutenir, via le Fonds d'investissement de Prolait, des travaux pour un montant de 310'000 francs à la fromagerie Grand-Pré SA. Il concerne en particulier l'acquisition d'une centrifugeuse permettant d'économiser sur la crème ainsi que quelques améliorations techniques nécessaires.

En novembre, le CPC a approuvé le budget 2016.

4.3 CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le Conseil d'administration (CA) s'est réuni à dix reprises en 2015.

En janvier, une délégation du CA a rencontré d'une part, Prométerre puis la CNAV afin de faire le point sur les dossiers d'actualités. Un travail étroit entre les chambres d'agriculture et la fédération laitière est indispensable pour défendre au mieux les intérêts des membres communs des organisations paysannes.

Le CA s'est déplacé sur le stand de PSL lors de Swiss Expo à Beaulieu, Lausanne. C'est l'occasion de partager le stand avec les autres fédérations laitières romandes et rencontrer de nombreux producteurs.

En mars, PROLAIT Plate-forme laitière a décidé de déplacer son siège social du Mont-sur-Lausanne à Bulle pour des raisons fiscales. Les remboursements des prêts accordés par les cantons en 2004 arrivent, pour les derniers, à échéance en 2022 au plus tard.

Un nouveau règlement fixant les conditions d'achat de lait de centrale dans les fromageries a été approuvé en juin. Il permet de bien différencier le lait contractuel du lait de dégagement.

Durant l'été, le CA a répondu à une enquête sur la stratégie de PSL. La réponse a été claire : bon travail de marketing mais peut largement mieux faire en matière de défense professionnelle. PSL doit absolument trouver un dénominateur commun pour réunir l'ensemble des

producteurs de lait, mais surtout leurs organisations. Un séminaire a suivi début septembre.

Courant septembre, le CA s'est réuni en séminaire pour réfléchir aux axes stratégiques de Prolait. Les points essentiels fixés ont été les suivants :

- Prolait doit rester indépendante pour défendre au mieux les intérêts des producteurs de lait de sa région ;
- La défense professionnelle est le dénominateur commun de toutes les activités de Prolait : achat-vente de lait, gestion des quantités, prestations de service, projets de valorisation du lait de centrale, relations externes (autres organisations).
- Revoir l'outil « gestion des quantités » courant 2016 pour que les modifications éventuelles puissent entrer en vigueur en 2017 ;
- Etudier le regroupement des forces avec d'autres pools ;
- Accélérer l'avancée des projets de valorisations du lait de centrale ;
- Développer de nouvelles prestations de service qui puissent s'autofinancer ;
- Entretenir des relations étroites avec les autres organisations régionales et nationales.

Lors des élections fédérales d'octobre, plusieurs producteurs de Prolait ont été élus au Conseil national : M. Jean-Pierre Grin, sortant, de Pomy VD ; M. Jacques Nicolet, nouveau, de Lignerolle VD et M. Pierre-André Page, nouveau, de Châtonnaye FR. Prolait se réjouit de pouvoir collaborer avec eux afin de défendre les intérêts des producteurs de lait de sa région.

5. Organes & collaborateurs

5.1 CONSEIL D'ADMINISTRATION

MM. Marc BENOIT, président
Didier ROCH, vice-président
Stéphane CHALLANDES, administrateur
Jean-Bernard CHEVALLEY, administrateur
René COTTING, administrateur
Eric GLAUSER, administrateur
Christophe TANNER, administrateur

5.2 PRÉSIDENTS DE CERCLES

MM. Jean-Willy BADOUX, cercle de Combremonts – Moudon
Sébastien BIGLER, cercle de Lavaux
Michel DEVANTAY, cercle de Morges
Christian DUVOISIN, cercle de Grandson
Jean-Pierre GFELLER, cercle de la Brévine
Pierre-André GRANDGIRARD, cercle de Payerne – Broye
Ueli LEIBUNDGUT, cercle d'Yverdon
Alexandre LONGCHAMP, cercle du Gros-de-Vaud – Lausanne
Joël LOUP, cercle d'Avenches – Broye
Jean-François PITTET, cercle de La Vallée
François RAYNAUD, cercle du Pays d'Enhaut
Roger ROD, cercle d'Oron – Mézières
Pierre-Alain STAUFFER, cercle de la Vue-des-Alpes
Frédéric TEUSCHER, cercle d'Orbe

5.3 COMMISSION « LAIT DE FROMAGERIES ARTISANALES »

MM. Jean-Luc BIGNENS, Gimel, président, Gruyère
Romane BOTTERON, La Sagne NE, Gruyère
Pierre-André HAINARD, Les Bayards, Gruyère
Jacques NICOLET, Lignerolle, Gruyère
Didier ROCH, Ballens, Gruyère
Olivier TOMBEZ, Moudon, Gruyère
Jean-Claude PITTET, Cottens, Gruyère Alpages
Jean-Bernard STEUDLER, Chézard-St-Martin, Gruyère Bio
Eric GLAUSER, Villars-le-Terroir, lait de centrale et CA Prolait
Gilbert MAGNIN, Le Brassus, Vacherin-Mont-d'Or
Philippe GENILLARD, Les Diablerets, Etivaz

5.4 COMMISSION DE RECOURS EN MATIÈRE DE GESTION DES QUANTITÉS

MM. Frédéric BRAND, chef du Service de l'agriculture, Morges (président)
Daniel FLOTRON, Forel (Lavaux) (membre, lait de centrale)
Pierre-André HAINARD, Les Bayards (membre, lait de fromagerie)

5.5 COMMISSION DE GESTION

MM. Gary CHERPILLOD de Vulliens, cercle d'Oron-Mézières (membre)
Didier MEYLAN du Solliat, cercle de la Vallée (membre)
Daniel HAUSHEER d'Assens, cercle du Gros-de-Vaud – Lausanne (membre)
Alexandre GOLLIEZ de Vers-chez-Perrin, cercle de Payerne – Broye (suppléant)
Etienne HABEGGER de Moudon, cercle de Combremonts – Moudon (suppléant)

5.6 DÉLÉGUÉS IPG & IPVMO

Délégation des producteurs à l'Interprofession du Gruyère

MM. Romane BOTTERON, La Sagne NE, membre du comité
Didier ROCH, Ballens, membre du comité
Jean-Luc BIGNENS, Gimel
René COTTING, Châtonnaye
Christian DUVOISIN, Giez
Pierre-André HAINARD, Les Bayards
Ueli LEIBUNDGUT, Essertines-sur-Yverdon (dès août 15)
Jacques NICOLET, Lignerolle
Gilbert RAMUZ, Corcelles-le-Jorat
Olivier TOMBEZ, Moudon (jusqu'à juillet 15)

Délégation des producteurs à l'Interprofession du Vacherin Mont d'Or

MM. Guy DE CHARRIÈRE, Sévery, membre du comité
Gilbert MAGNIN, Le Brassus, membre du comité
David BACHELARD, Le Lieu
Claude BATAILLARD, Romanel-sur-Morges
Pierre-André PERNOUD, Gollion
Sébastien DEBONNEVILLE, Gimel
Jean-Pierre ROCHAT, Le Lieu

5.7 DIRECTION ET COLLABORATEURS

MM. Eric JORDAN, directeur
Daniel GEISER, directeur adjoint

Mmes Anne-Marie STRAUSS, secrétariat de la gestion des quantités
Marie-France BOVAY, secrétariat général & achat du lait

MM. Blaise DECRAUZAT, responsable achat lait
Denis MORET, responsable financier
Elvis MASABO, apprenti employé de commerce (jusqu'au 31.7.15)
Dylan GOLAY, apprenti employé de commerce (dès 1.8.15)

Siège Prolait – Fédération Laitière
Route de Lausanne 23
1400 Yverdon-les-Bains
Téléphone : 024 424 20 10
Fax : 024 424 20 19
Courriel : info@prolait.ch
Site internet : www.prolait.ch

IMPRESSUM

Rédaction

Prolait fédération laitière

Mise en page

Denis Hauswirth

Impression

Imprimerie Nouvelle
1110 Morges